



pro mente sana

Septembre 2000

Lettre trimestrielle N° 9

EDITORIAL

L'association romande Pro Mente Sana a entamé son Tour de Romandie en rencontrant différents acteurs du domaine socio-sanitaire et psychiatrique. Les échanges menés à cette occasion nous ont confirmé dans notre conviction que le domaine de l'aide aux personnes en difficulté psychique est en pleine évolution. Après les excès -connus et dénoncés- de la psychiatrie classique, après les contestations -nécessaires mais souvent idéalistes- de l'antipsychiatrie, après des querelles de chapelles entre tenants des approches psychanalytiques, systémiques, cognitivo-comportementales ou biologiques, voici qu'émerge enfin la figure d'un nouveau paradigme respectueux de la complexité des maladies psychiques et des droits fondamentaux des personnes qui en souffrent.

Le domaine de la psychiatrie et du handicap psychique reste la cible de nombreux réductionnismes. Le stigmate dont souffre à des degrés divers les personnes concernées n'épargne pas non plus le personnel soignant. Les méfiances réciproques, les incompréhensions, les accès de violence conscients ou inconscients marquent la relation que la société entretient avec le domaine de la souffrance psychique. Et partout sur le terrain, des hommes et des femmes agissent et s'engagent pour faire avancer les choses.

Les disparités existent d'un canton à l'autre, d'une institution ou d'une association à l'autre. C'est dans la confrontation sereine, sincère et attentive des visions du monde et des pratiques qu'un enrichissement mutuel des différents acteurs peut se produire.

Ce mouvement, Pro Mente Sana l'a initié par le Psy-Trialogue, dont la mise en œuvre à Genève s'est avérée féconde. Et l'on a pu voir émerger du partage des expériences et des compétences des participants une vision extraordinairement complexe et profonde de la condition humaine et de la vie psychique, notamment dans ses dimensions communautaires. Comme le résumait un participant, le Psy-Trialogue

devrait se dérouler en public devant de très larges audiences pour permettre à un grand nombre de profiter de cette profondeur de vue et enrichir ses propres représentations.

Nous avons été frappés, partout où nous sommes allés, par une réelle sensibilité aux difficultés rencontrées par les personnes concernées dans leur relation à leur environnement culturel et social. L'importance grandissante prise par le droit dans le domaine de la psychiatrie ramène également en quelque sorte l'hôpital dans la cité. Ce mouvement pose des problèmes, comme le manque de qualifications médicales de ceux qui sont amenés à prendre des décisions juridiques, mais prévient heureusement l'existence de zones de non-droit comme on en a pu connaître qui, par principe, ne sont pas tolérables.

Le droit comme garant de la dignité des personnes est progressivement apprivoisé par l'univers des soins et les patients. Par son service de conseil juridique PSYTEL, accessible aussi bien aux personnes concernées qu'à leurs proches mais aussi aux professionnels, Pro Mente Sana - Romandie a l'ambition de jouer un rôle central dans ce mouvement et de se poser en interlocuteur compétent, ouvert et nuancé pour les différents partenaires.

La vulgarisation des textes et principes juridiques est un élément essentiel en la matière. Le Guide des droits des patients psychiques, que nous avons publié en 1998, avait constitué un premier pas dans cette direction. Nous mettons actuellement en chantier une extension de ce document à la situation des différents cantons romands. Nous collaborons par ailleurs avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg à la constitution d'une base de données exhaustive des textes de loi, de la jurisprudence et de la doctrine juridique sur les plans cantonaux, fédéraux et européen. Cette base de données, énorme chantier que nous

espérons mener à terme dans un délai d'une année, sera un outil sans équivalent mis à la disposition des juristes, des chercheurs mais aussi de toute personne intéressée.

Le présent numéro de la lettre trimestrielle reflète l'extrême richesse des débats autour de la santé mentale et la variété de nos activités. Nous y présentons la solution retenue par le canton du Tessin pour garantir la transparence et l'équité de la prise en charge en psychiatrie. La prise de position de la DOK relative à la question de la stérilisation des personnes handicapées mentales ou psychiques rappelle que le droit est là pour affirmer des valeurs de société. Dans le même ordre d'idée, une résolution adoptée par un regroupement d'associations et d'organisations actives dans le domaine social et sanitaire, à l'initiative de *PMS-Romandie* et d' *Actions en Santé Publique* a interpellé les délégations présentes au Sommet Social de Genève pour réaffirmer l'importance d'un lien social porteur de sens, notamment en termes de promotion de la qualité de la vie.

Le Psy-Trialogue, remarquable forum de confrontations et d'échanges, a connu un franc succès à Genève pour sa première année et le comité de pilotage -regroupant des patients, des proches et des professionnels- a mis au point le programme 2000-2001.

Active sur de nombreux fronts, PMS-Romandie s'est également associée à une recherche-action novatrice et prometteuse, menée par l'Association mondiale de psychiatrie, portant sur les discriminations subies par les patients schizophrènes et leurs proches. Ce programme est décrit ici. Enfin, la mise sur pied d'un groupe pour les personnes entendant des voix a attiré notre attention. Ce phénomène, que l'on retrouve dans toutes les cultures, a donné lieu à de nouvelles recherches et de nouvelles approches au cours de ces vingt dernières années. Un réseau international d' " Entendeurs de Voix " se met sur pied et des groupes de discussion se constituent pour permettre aux personnes concernées de partager leur vécu et les solutions qu'elles ont trouvées pour vivre avec ce phénomène.

L'Association romande Pro Mente Sana est heureuse, enfin, d'avoir pu compter sur des renforts de qualité. Notre comité s'est étoffé en nombre et en compétences en accueillant des spécialistes d'horizons et d'origine géographique variés, qui se caractérisent tous par une réflexion d'une très grande largeur de vues sur les thématiques qui nous occupent. C'est

ainsi que nous ont rejoint Mmes Annie Mino, directrice générale de la santé du canton de Genève, Françoise Steiner, secrétaire romande de l'Association suisse des Invalides, Anne-Marie Pillonel, coordinatrice du centre de prévention régionale des districts d'Aigle et du Pays d'En-Haut, et Emmanuelle Ruchon-Gueorguiev, assistante-médicale et ex-patiente, ainsi que MM. Ezdine Sebaïai, infirmier à l'hôpital de Malévoz, Olivier Guillod, professeur et directeur de l'institut d'études du droit de la santé de l'Université de Neuchâtel et Ilario Rossi, professeur d'anthropologie médicale à l'Université de Lausanne. Nous leur adressons notre gratitude de nous aider à approfondir notre vision et nos compétences dans ce domaine difficile, complexe et fondamental qu'est celui de la santé psychique. ■

En date du 18 avril 2000, le bulletin officiel des lois et des actes d'exécution du canton du Tessin a publié une modification législative de la LASP (legge sull'assistenza socio-psichiatrica). Cette loi a, notamment, les buts suivants :

- Protéger les droits des personnes ayant besoin d'assistance en leur garantissant une assistance psychiatrique et socio-psychiatrique publique adéquate dans le respect de la liberté individuelle.
- Mettre en place et organiser des unités thérapeutiques de réhabilitation sur le territoire et surveiller leur fonctionnement.
- Favoriser la prévention des facteurs qui déterminent les phénomènes pathogènes au niveau individuel et social.

La particularité de cette législation n'est pas tant dans son but qui, certes, prévoit une assistance socio-psychiatrique à large spectre, que dans la façon dont elle détermine à l'avance en son article 43 LASP l'obligation pour l'Etat d'organiser une assistance réelle pour les usagers des institutions psychiatriques et un contrôle concret de ces mêmes institutions.

L'article 43 al. 2 de la LASP prévoit ainsi l'obligation pour le conseil d'Etat de mandater une entité privée d'importance nationale, sans but lucratif et qui se consacre depuis au moins dix ans aux patients psychiques. Cette entité aura pour mission d'organiser et de gérer un service indépendant d'assistance et de consultation pour les usagers, service qui assurera, par ailleurs, un rôle de médiation face aux autorités.

Cette disposition est ensuite précisée par l'article 8 du règlement d'application de la LASP qui prévoit que la Fondation suisse Pro Mente Sana est l'entité en charge de la surveillance de l'organisation et de la gestion des services de la socio-psychiatrie publique ou privée ainsi que du conseil individuel aux usagers et sera responsable de leur représentation.

En d'autres termes, la législation tessinoise prévoit concrètement un rôle actif de surveillance pour la Fondation Pro Mente Sana. Une personne qualifiée représentera la Fondation auprès des institutions psychiatriques tessinoises et aura pour mission de contrôler ce qui se passe derrière les murs souvent obscurs des établissements hospitaliers.

En prévoyant l'obligation de contrôle d'une entité indépendante dans la loi tessinoise, le conseil d'Etat reconnaît implicitement la nécessité d'une telle infrastructure et la réalité des abus qui peuvent parfois se produire dans les institutions psychiatriques et qui tendent - faute de contrôle adéquat - à être étouffés.

Il faut relever par ailleurs que certaines législations cantonales actuelles instituent un organe de contrôle des relations de travail et mettent en place des inspecteurs qui ont l'obligation de dénoncer les inégalités face à l'emploi et les abus existant en la matière. N'irait-il pas de soi que ces mêmes lois cantonales prévoient des organes de contrôle des institutions hospitalières ?

Maintenant qu'il existe une base légale claire et distincte, c'est à la Fondation Pro Mente Sana, de jouer son rôle et de dénoncer - si nécessaire - les dysfonctionnements constatés à l'intérieur des institutions psychiatriques et du monde clos des hôpitaux en charge de patients psychiques.

Ce souci de transparence et d'équité dans l'univers des soins psychiques nous semble aller dans le sens de l'intérêt de chacun. C'est également une façon de clarifier dans la pratique les droits et les devoirs des uns et des autres, et d'offrir un moyen de prévention précoce des difficultés inévitables dans la relation entre le système de soins et ses usagers.

Le canton du Tessin a pris ses responsabilités en la matière avec courage. La modification de la LASP représente une innovation remarquable, et il faut maintenant souhaiter que les autres cantons suisses s'inspirent du système de contrôle indépendant mis sur pied par les Tessinois afin de garantir une excellence en matière de transparence et d'équité dans le système de soins aux personnes en difficulté psychique. ■

STÉRILISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES : la DOK prend position

La DOK (conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées) regroupe les grandes organisations nationales actives dans les domaines du handicap. PMS-Romandie y participe depuis peu aux côtés de la Fondation suisse Pro Mente Sana. Inquiète des récentes propositions de l'Académie Suisse des Sciences Médicales en matière de stérilisation des personnes handicapées mentales et psychiques, la DOK a exprimé la position suivante :

La conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK) demande instamment à l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) un moratoire: il s'agit d'interrompre les travaux de révision des directives d'éthique médicale pour la stérilisation des personnes handicapées mentales jusqu'à ce que les bases légales relatives à cette question soient réglées au niveau de la Confédération.

L'ASSM a soumis en consultation la version révisée des «Directives d'éthique médicale pour la stérilisation des personnes handicapées mentales», consultation qui s'est achevée à la mi-mai. Les organisations de personnes handicapées ne sont pas d'accord avec ce projet tout comme elles ne sont non plus pas d'accord avec la méthode suivie:

Afin que le principe de la protection de la personnalité pour les individus concernés soit réellement respecté, les conditions autorisant une stérilisation doivent être réglées d'une manière claire et sans ambiguïté. Les nouvelles directives proposées par l'ASSM sont insuffisantes à cet égard. Par rapport à certaines questions délicates et essentielles - comme par exemple les raisons justifiant une stérilisation et les intérêts qu'il convient de prendre en considération - ces directives laissent une trop grande marge d'interprétation. Face à la décision concrète à prendre, les personnes concernées, les proches, les professionnels mais aussi les médecins qui voudront s'appuyer sur ces directives vont être confrontés à de grandes incertitudes. Pour les organisations de personnes handicapées, il manque dans ces directives de l'ASSM:

une énumération claire et compréhensible des conditions aux termes desquelles une stérilisation est admise, une détermination claire de la procédure suivie et des compétences, une instance de contrôle, indépendante et neutre.

Ces carences sont d'autant plus graves qu'à l'avenir, l'ASSM n'entend plus exclure la possibilité d'une stérilisation malgré l'absence de consentement de la personne concernée.

La stérilisation des personnes incapables de discernement n'est envisageable que dans des cas d'exception bien définis. Dans le projet de l'ASSM, des barrières claires, permettant de prévenir les abus, font défaut. Pour les organisations de personnes handicapées, une interdiction explicite de la stérilisation des malades psychiques et des personnes mineures devrait être expressément mentionnée.

Toute décision relative à une stérilisation est en premier lieu une question de société et de politique sociale avant d'être un problème médical. Ce sont les droits fondamentaux des personnes concernées qui sont en jeu. L'autorisation d'une stérilisation et les conditions préalables à observer doivent donc être déterminées dans un processus démocratique de prise de décision. Les personnes concernées et les organisations qui les représentent doivent être impliquées dans ce processus. Une organisation représentant une seule corporation ne peut à elle seule assumer cette tâche.

En tant qu'organisation privée, l'ASSM n'est pas en mesure d'édicter un règlement qui se voudrait contraignant pour l'ensemble de la Suisse. Elle ne réussit en tout cas pas à résoudre la situation insatisfaisante qui prévaut actuellement où coexistent différentes réglementations cantonales et conceptions juridiques divergentes. Ces nouvelles directives ne font rien d'autre qu'ouvrir une nouvelle variante qui vient s'ajouter aux autres. Elles perpétuent les incertitudes existantes au niveau juridique, voire même les accentuent.

En matière de stérilisation, seule des dispositions légales au niveau fédéral apporteront la clarté nécessaire et seules des garanties au niveau de la procédure inscrites dans la loi offriront une protection efficace aux personnes mentalement handicapées. La DOK demande donc à l'ASSM de s'associer, en y apportant ses expériences et ses demandes, aux efforts en cours visant à élaborer une telle loi et de surseoir pour l'instant à une révision de ses propres directives. ■

Interlocuteurs: J. Gassmann (PMS) Tél. 01 / 361 82 72, C. Schönbächler (insieme) Tél. 032 / 322 17 14

Le lundi 26 juin 2000, dans le cadre du Sommet social des Nations Unies, l'association romande Pro Mente Sana et l'organisation « Actions en santé publique » invitaient une soixantaine de participants à débattre, à partir de leur expérience de terrain, de l'importance du lien social notamment en matière de santé mentale. Cette rencontre, féconde, a débouché sur le texte suivant, remis à plusieurs délégations à la conférence :

Professionnels et représentants associatifs de l'action sociale du Canton de Genève, nous nous sommes réunis avec des collègues d'autres cantons suisses, pays et continents pour nous concerter à l'occasion du Forum Geneva 2000 et vous exprimer nos convictions et recommandations afin que la nouvelle session du Sommet social puisse nous aider à sortir de l'impasse d'une mondialisation au seul service de l'argent.

Le bonheur et même la simple survie de l'espèce humaine obéissent à des exigences de qualité de la vie collective qui ne sont pas rencontrées par un projet politique mondial dont le seul véritable objectif est la richesse matérielle globale évaluée exclusivement en terme financier. Nous affirmons l'impasse complète de ce projet. Une part trop considérable de l'intelligence et du travail humains est détournée de la résolution des authentiques problèmes auxquels notre espèce est confrontée et ceci au seul bénéfice d'une accumulation matérielle créatrice de toujours plus d'inégalités sociales.

Le bonheur et la survie des hommes et des femmes exigent un effort constant de reproduction culturelle et matérielle de liens sociaux solidaires congruent avec nos besoins anthropologiques fondamentaux. Ces besoins exigent de tous - et en particulier de vous les décideurs - qu'un bien commun soit en permanence préservé et développé selon les exigences de la démographie d'une part et d'une civilisation authentiquement humaine d'autre part.

Convaincus de l'extrême complexité inhérente à la protection de la vie humaine, nous ne croyons pas qu'aucune " main invisible " soit à la hauteur de ce défis. Nous vous engageons à renoncer au mythe d'un bien collectif qui naîtrait du libre développement des intérêts particuliers des plus forts sur le plan économique, des moins performants sur le plan social.

Isoler le développement économique et lui reconnaître de fait une suprématie sur le social ne permettra pas de faire sortir de la pauvreté les milliards d'êtres humains qui en sont prisonniers. La stratégie de sortie de la pauvreté passe par l'édification d'une civilisation d'égalité et de partage et non pas par le renforcement d'un projet politique d'enrichissement individuel actuellement prévalent jusqu'à l'absurde.

Nous recommandons que les matières politiques sur lesquelles les règles internationales doivent prévaloir soient la qualité de la vie humaine et sociale, les clauses de respect de la dignité humaine, l'accès aux biens fondamentaux nécessaires à la vie, l'éducation et la santé. Les règles de l'échange économique international doivent être subsidiaires à ce haut projet et s'adapter au jour le jour à la maximalisation du bénéfice social.

Cela implique que dans une situation internationale où les droits sociaux et économiques ont de moins en moins les moyens d'être mis en œuvre à l'échelle nationale, une politique très concrète de redistribution des richesses et de respect strict des droits humains fondamentaux fassent l'objet d'engagements internationaux évaluables. ■

La première saison d'ateliers de Psy-Trialogue s'est terminée au mois de mai dernier. Retour sur une aventure collective et sur l'évaluation de cette expérience.

Douze ateliers se sont déroulés du 15 septembre 1999 au 24 mai 2000, soit toutes les trois semaines. La fréquentation a oscillé entre une vingtaine et une cinquantaine de participants, avec une certaine stabilisation à terme autour des vingt-cinq. L'équilibre idéal du Psy-Trialogue (soit un nombre égal de participants patients, proches et professionnels) n'a pas été respecté. A Genève comme ailleurs, il est difficile de mobiliser les professionnels. La dynamique des ateliers a pâti de ce déséquilibre et, au vu de l'intensité et de la profondeur de l'expérience, on ne peut que regretter cette absence.

Les thèmes retenus, regroupés en trois volets (« Traitement », « Communication » et « Intégration »), auront permis d'ouvrir le débat sur le vécu de la psychiatrie. Les échanges, parfois vifs mais toujours courts, auront montré que la confrontation est inévitable mais peut être gérée constructivement.

De l'avis unanime des participants, le Psy-Trialogue est utile, nécessaire, permet de faire évoluer ses propres représentations et ouvre au vécu de l'autre. La qualité d'écoute et la liberté de parole a été également mise en valeur et appréciée. L'expérience a été vécue comme une apprentissage d'une autre façon de vivre ensemble la psychiatrie et de communiquer de personne à personne.

Le seul point noir réside dans l'absence marquée des professionnels. Certains d'entre eux se sont sentis agressés et ont préféré ne pas revenir. D'une façon plus générale, il est apparu délicat de mobiliser cette population déjà fortement sollicitée par son activité

professionnelle. Pourtant, cette difficulté à entrer en relation, à accepter la confrontation et le conflit, à trouver le chemin d'une médiation est souvent mise en avant par les patients et ex-patients. A cet égard, le Psy-Trialogue pourrait constituer un espace de formation privilégié pour les professionnels de la prise en charge et du traitement des maladies psychiques.

Un des points forts aura consisté dans cette rencontre entre la difficulté à être et à agir des patients et de leurs proches et celle des professionnels. Le stigmate que vivent patients et proches est partagé par les professionnels, car le monde de la souffrance psychique inquiète et suscite la méfiance. Comment trouver et construire ensemble une nouvelle sensibilité à ces problématiques, voilà le défi dont les échanges du Psy-Trialogue soulignent l'importance.

Le dépouillement des questionnaires d'évaluation -et notamment de leur volet qualitatif- se poursuit et devrait être mené à bien d'ici l'automne.

Le comité de pilotage du Psy-Trialogue (constitué de représentants des trois groupes de participants ainsi que de PMS-Romandie) a arrêté un nouveau programme pour cette nouvelle saison. La fréquence change légèrement puisque les ateliers auront désormais lieu une fois par mois, le second mercredi du mois dès septembre, toujours de 18h30 à 20h30 à l'Arcade 84. La modération sera assurée par Mme Dominique Roullin, pasteure, dont les interventions ont été fort appréciées au cours de la première saison. Les thèmes seront variés et panachés, avec, dans l'ordre:

13 septembre: Rôles et identités	14 février: Images de la folie (journaux, TV, cinéma)
11 octobre: Estime de soi et regard des autres	14 mars: La dimension spirituelle
8 novembre: La mise sous tutelle	11 avril: Humour et psychiatrie
13 décembre: Mots et discours : quand je parle, qui parle	9 mai: Les ressources inattendues
10 janvier: Culpabilité, honte, colère	

Pour rappel, la participation au Psy-Trialogue est libre, anonyme et gratuite pour toute personne intéressée. Renseignements au secrétariat de PMS-Romandie: 022/ 809.10.10

L'association romande PMS a été invitée à participer au volet suisse de cet ambitieux programme mis sur pied depuis trois ans par la World Psychiatric Association. Il s'agit d'un programme mondial contre la stigmatisation et la discrimination des personnes à cause de la schizophrénie. C'est le premier projet de ce genre à partir des expériences concrètes vécues par les personnes concernées et leurs proches et visant à trouver des moyens d'action efficaces pour modifier les attitudes courantes.

Dans les faits, les personnes concernées et leurs proches se voient discriminer dans un ensemble de circonstances. Les prestations auxquelles ils ont droit vont être de moindre qualité, l'attitude des interlocuteurs sera plus fermée, des droits élémentaires leur seront contestés. Plutôt que de partir, comme cela s'est fait généralement, d'une analyse des attitudes et représentations de sujets ne souffrant pas directement de ces phénomènes, ce programme a préféré se concentrer au contraire sur les cas concrets et l'expérience directe des personnes concernées.

Plusieurs recherches-actions ont ainsi été menées dans différentes villes sur plusieurs continents, notamment en Amérique du Nord et en Europe. Chaque site a eu à adresser la question de la méthodologie de recherche et proposer des modalités d'intervention pour lutter efficacement contre ces phénomènes. En ce qui concerne la programme mis en œuvre à Genève, il est mené en parallèle et de façon coordonnée avec les sites de Zürich, Bilbao et Leipzig. Selon la méthodologie mise à profit à Leipzig, le procédé des groupes focaux a été retenu. Un grand classique en matière de recherche qualitative, les groupes focaux consistent à réunir un nombre restreint d'informateurs (en l'occurrence de huit à douze) et de les inviter à partager les expériences auxquelles ils ont été confrontés. L'enregistrement des données permet ensuite un dépouillement sériel et de mettre en lumière les thèmes et énoncés fondamentaux de la matière.

Dans un deuxième temps, des actions concrètes seront élaborées avec pour objectif de lutter efficacement contre les stéréotypes négatifs et sensibiliser des public-cibles à l'importance d'éviter les comportements et attitudes discriminatoires. L'immense intérêt de ce programme de la WPA réside dans le fait qu'il laisse une grande latitude d'action aux équipes

à l'œuvre dans les différents sites. Une véritable expérimentation de terrain est dès lors possible, avec à la clé une évaluation des résultats.

Certains sites ont ainsi entrepris des campagnes de communication à grande échelle (par voie de presse et d'affichage), d'autres ont préféré créer des événements à l'intention de publics plus restreints, d'autres encore -comme c'est le cas de Genève- préfèrent travailler dans le cadre de la formation continue en organisant des ateliers de groupe à l'intention de catégories professionnelles spécifiques.

Pro Mente Sana est heureuse d'avoir pu s'associer à ce programme de recherche-action. Nos qualifications en matière de méthodologie de recherche en sciences humaines combinées à notre connaissance des réalités vécues par les personnes concernées nous permettent d'apporter une contribution constructive et critique à cette expérience. La bonne collaboration tant avec la WPA et le Pr Sartorius qu'avec l'équipe de Belle-Idée (notamment le Pr Guimon, le Dr Huguelet et l'unité d'investigations sociologiques) et nos autres partenaires européens va dans le sens de ce dialogue transdisciplinaire dont nous sommes convaincus qu'il fournit la clé d'une appréhension complexe et adéquate des problématiques.

La stigmatisation des personnes atteintes de schizophrénie et de leur entourage est par ailleurs le thème qui avait été retenu par la Fondation suisse Pro Mente Sana pour sa journée de réflexion du 30 septembre 2000 (voir information en page 8). Le constat est malheureusement banal qu'à la souffrance psychique vient se surajouter dans le vécu des personnes concernées la souffrance des préjugés et attitudes négatives vécus dans les rapports sociaux. Ces ordres de réalité, pourtant tangibles, ne se laissent pas aisément cerner par l'analyse. D'où l'intérêt d'un programme comme celui de la WPA. ■

MIEUX VIVRE SES VOIX

Ouverture à Genève d'un groupe de discussion à l'intention des Entendeurs de Voix

Le groupe de discussion « Mieux Vivre Ses Voix » réunit des personnes confrontées à ce que la psychiatrie traditionnelle a l'habitude de diagnostiquer comme « hallucinations auditives », qu'elle juge négatives et qu'elle cherche à éliminer.

Le groupe de discussion « Mieux Vivre ses Voix » se propose d'explorer une autre approche afin de gérer ce phénomène délicat, laissant d'abord la parole aux « entendeurs de voix ! »

Le groupe « Mieux Vivre Ses Voix » abordera les thèmes suivants :

- Faut-il s'inquiéter de ces perceptions auditives qui peuvent être assez déstabilisantes et handicapantes mais qui ont parfois des incidences positives ?
- Ces voix peuvent-elles nous apprendre quelque chose sur nous-mêmes ?
- Comment considérer le contenu des messages reçus ?
- Est-il possible d'accueillir les voix bienveillantes et de neutraliser les autres ?
- Faut-il qualifier de malades les entendeurs de voix alors que dans certaines cultures il leur est attribué une reconnaissance particulière ?
- L'usage des médicaments est-il toujours recommandé ou existe-t-il d'autres approches pour gérer le phénomène ?

Dans un espace de partage et d'écoute, les personnes concernées pourront s'enrichir mutuellement de leur expérience et transformer leur angoisse en dialogue et relation épanouissante.

Pour tout contact et renseignements, appelez le **022/ 346.48.21** (matin).

En cas de non-réponse, le **022/ 732 74 30** (tél./fax/répondeur).

Mouvement les Sans-Voix, Case postale 235, 1211 Genève 17

Journée de réflexion de la Fondation Suisse Pro Mente Sana

PMS-Zürich organise le samedi 30 septembre 2000, à l'Hôtel Arte d'Oltén, sa traditionnelle journée de réflexion consacrée cette année au thème :

«Intégrer plutôt qu'exclure !

**Surmonter le stigma des maladies psychiques
– mais comment ? »**

La journée se déroulera autour de deux interventions en séances plénières du Pr Rössler, responsable du programme de recherche-action de la WPA sur le site de Zürich (cf. article p.7) et du Pr Finzen de Bâle. Un choix de six ateliers est par ailleurs offert aux participants. L'intégralité de la journée se déroulera en allemand.

Renseignements et inscriptions auprès de la Fondation suisse Pro Mente Sana,
Postfach, 8042 Zürich
Tél: 01/ 361 82 72
Site web: www.promentesana.ch

Journée des professionnels de la santé du Canton de Genève

Vers un rationnement caché du système de soins ?

Le groupe genevois de la Société suisse pour la politique de la santé et l'Université de Genève, en collaboration avec de nombreuses organisations dont PMS-Romandie, propose une journée d'étude et de réflexions sur ce thème le jeudi 12 octobre 2000 à l'Université de Genève (Uni-Mail). Les aspects juridiques et éthiques, les points de vue des praticiens et des utilisateurs seront passés en revue alors que des ateliers permettront l'après-midi de faire la synthèse des opinions exprimées par les participants.

Renseignements et inscriptions auprès du :
Service de formation continue de l'Université de
Genève, 1211 Genève 4
Tél : 022/ 705 78 33
E-mail : formcont@unige.ch

Lettre trimestrielle de l'Association romande Pro Mente Sana

9, rue Alcide-Jentzer – 1205 Genève – Tél: 022/ 809 10 10 – Fax: 022/ 809 10 19

E-mail: promente@iprolink.ch